

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

14 Décembre 2018

OBJET : "La Provence dans mon assiette" - rapport cadre relatif à la restauration scolaire.

L'an deux mille dix-huit et le Vendredi quatorze Décembre, à quatorze heures, le Conseil départemental s'est rassemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-
Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD,
Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Jean-Claude FERAUD,
Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD,
Valérie GUARINO, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT,
Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA,
Patricia SAEZ, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL,
Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Maurice DI NOCERA donne procuration à Solange BIAGGI,
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
Thierry SANTELLI donne procuration à Valérie GUARINO,
Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Aurore RAOUX

ÉTAIENT ABSENTS :

Rébia BENARIOUA,
Haouaria HADJ-CHIKH,
Nicole JOULIA

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 Décembre 2018
PRESERVATION DES TERRITOIRES
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

DÉLIBÉRATION

OBJET : "La Provence dans mon assiette" - rapport cadre relatif à la restauration scolaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'arrêter les axes de la politique publique voulue par la collectivité et les engagements départementaux pour la restauration scolaire dans les collèges,
- de fixer la tarification du service de demi-pension dans les collèges publics et le montant des prélèvements opérés,
- de fixer le montant et les modalités des aides départementales à l'accès à la restauration scolaire pour tous, dans les collèges publics et privés sous contrat,
- d'arrêter la réglementation départementale, en matière d'organisation et de fonctionnement du service de restauration,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant annexé au rapport, relatif à la restauration scolaire, à la convention d'objectifs et de moyens entre le Département et les collèges publics,
- d'approuver la charte de la restauration scolaire qui sera proposée à chaque collège public.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**